

Thème : Rôle de l'avocat en ARA

Date : Mercredi 16 septembre 2026 de 13h30 à 16h30

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 1**

Objectifs :

- *Savoir mettre en place une ARA et accompagner son client à chaque étape.*
- *Optimiser le rôle de l'avocat en ARA.*
- *Valoriser les bénéfices de l'ARA pour les clients et l'avocat.*

Méthodes mobilisées :



Programme :

1/ La place de l'ARA parmi les autres modes de résolution des différends

- **L'ARA, c'est quoi ?**
- **Pourquoi et comment les dossiers sont-ils orientés en ARA ?**

2/ L'ARA dans tous ses états : comment ça se passe en pratique ?

- **La procédure d'ARA**
- **Audience (s) et aparté (s)**
- **La fin de l'ARA**

3/ Préparer l'ARA et accompagner son client

- **Une nouvelle posture pour l'Avocat**
- **Préparer l'ARA avec son client**
- **Savoir se positionner en audience et optimiser les apartés**
- **Sécuriser l'accord**

4/ Mises en situation



Moyens pédagogiques :

Alternance d'exposés méthodologiques, partages d'expériences, échanges interactifs et mises en situation, support remis en fin de formation.



Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenantes

Christel Wilbois Lauzeral, Avocate conseil au sein de PME à temps partagé, Médiatrice Formatrice et Coach, Présidente de l'association d'avocats accompagnateurs en médiation Avomédiation fondée en 2014

Marion Boulfroy, Avocate en contentieux des affaires, Médiatrice et Formatrice, Membre du conseil d'administration de l'AFPDC

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
Avocats « jeune Barreau » : 60 € la demi-journée de formation (hors abonnement) - **45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIF-PL. Une contribution de 45 € pourra être imputée sur votre enveloppe annuelle de formation.
- Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.